



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/contribution-de-la-code-et-de-la.html>

Contribution de la CODE et de la Kinderrechtencoalitie au Plan d'action national

- Nos publications - Rapports généraux et alternatifs sur les droits de l'enfant -

Date de mise en ligne : novembre 2003

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

En mai 2002, les dirigeants de la communauté internationale ont adopté un plan d'action mondial en faveur des enfants lors de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants et chaque pays s'est engagé à réaliser pour la fin de l'année 2003 un plan d'action national sur les droits de l'enfant. La Belgique, présente à cette occasion, s'est par conséquent engagée à élaborer un plan d'action national en faveur des enfants. Outre l'adoption d'un plan national d'action, la Belgique est responsable de mettre en oeuvre les dernières recommandations du Comité des droits de l'enfant pour une meilleure application de la Convention relative aux droits de l'enfant. En effet, ces dernières recommandations font état de divers sujets de préoccupation et invitent les autorités belges à y remédier dans les plus brefs délais.

La réalisation du plan national d'action est une occasion idéale pour réunir les thématiques contenues dans le plan d'action mondial qui ont trouvé un consensus au niveau international et les dernières recommandations du Comité qui invitent par ailleurs également les autorités belges à réaliser un plan d'action national.

Dans ce document, les coalitions des droits de l'enfant francophone et néerlandophone ont dégagé 10 thématiques prioritaires qu'elles aimeraient voir intégrées dans le prochain plan d'action national.